

**Article : Les ducs et pairs de France en Languedoc et en Provence  
aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles**



Auteur (s) : ..... J.-P. LABATUT

Nombre de pages : ..... 8

Année de parution : 1973



# **LES DUCS ET PAIRS DE FRANCE EN LANGUEDOC ET EN PROVENCE AUX XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> SIECLES**

\*\*\*

Le but de cet article n'est pas de faire une enquête complète sur l'implantation des Ducs et Pairs en Languedoc et en Provence. De nombreuses études de détail seraient nécessaires (1). Nous voulons seulement attirer l'attention des chercheurs sur les trois duchés-pairies de ces provinces, Uzès et Joyeuse en Languedoc, Villars-Branças en Provence, et sur les quatre familles (Crussol, Châteauneuf-Randon de Joyeuse, Melun, Brancas) qui les ont possédées. Bien entendu, d'autres familles de Pairs de France ont eu des domaines dans ces régions, par exemple les Bourbon-Condé et Conti. En 1651 la succession de Henri II de Bourbon-Condé et de son épouse Charlotte de Montmorency est estimée, en revenu annuel, pour les biens fonds, 425 012 livres dans le ressort de onze coutumes. Les biens de Languedoc sont évalués 28 970 livres, dont 25 500 livres pour le comté de Pézenas (2). En de tels cas, l'essentiel des biens, lié à la dignité, n'est pas situé dans ces provinces. Au contraire, pour Uzès, Joyeuse et Brancas, même si les familles sont plus souvent à la Cour que dans les provinces du Sud-Est, c'est pourtant en Provence et en Languedoc que se trouvent les terres qui sont les justifications de la prééminence de ces maisons. Nous pouvons examiner la création des duchés-pairies, la structure sociale des familles qui les reçoivent, les fortunes dont disposent ces grandes maisons.

Le Vicomté d'Uzès en Bas-Languedoc est érigé en duché en mai 1565 et en duché-pairie en janvier 1572 pour Antoine de Crussol (3). Le Vicomté de Joyeuse en Vivarais dans le ressort du Parlement de Toulouse, comme Uzès, devient duché-pairie en août 1581 en faveur d'Anne de Châteauneuf-Randon (4). La terre de Villars et la baronnie d'Oise, en Provence dans le ressort du Parlement d'Aix, deviennent le duché de Villars en 1627, puis en 1652 le duché-pairie du même nom en faveur de Georges de Brancas (5). Les érections de Joyeuse et d'Uzès ont été enregistrées rapidement au Parlement de Paris selon l'usage. Par contre l'enregistrement de Villars fut fait par le Parlement d'Aix dès 1657 mais en 1716 seulement par le Parlement de Paris, formalité indispensable pour un traitement de pleine égalité par l'ensemble du corps des Ducs et Pairs (6).

La carte I localise ces duchés-pairies dans l'ensemble français. Par rapport à l'Île-de-France et aux provinces du centre, le Languedoc et la Provence n'ont que peu de fiefs de cette haute dignité. A cause, semble-t'il, de l'éloignement de la Capitale, cela ne nous étonne guère.

Uzès et Villars ont été transmis régulièrement de père en fils et nous avons suivi leur histoire dans le cadre d'un grand XVII<sup>e</sup> siècle de 1589 à 1723, comme nous l'avons fait dans notre ouvrage pour les autres duchés-pairies. Par contre Joyeuse est un cas assez particulier. Le premier duc, Anne de Château neuf -Randon, épouse Marguerite de Lorraine, sœur de la reine Louise, femme de Henri III et eut, à ce titre, des prééminences particulières, au dessus des autres Ducs et Pairs, les Princes exceptés. Tué à la bataille de Coutras (1587), Anne eut pour successeur son frère cadet François, successivement archevêque de Narbonne, Toulouse et Rouen, cardinal en 1583, qui laisse de son vivant son duché à son frère Antoine-Scipion, mort en 1592. Le duché-pairie de Joyeuse appartient alors à leur frère Henri, maréchal de France, puis capucin, qui mourut en 1608, laissant comme héritière sa fille, Henriette-Catherine, épouse de Charles de Lorraine, duc de Guise. Le titre de duc de Joyeuse fut porté par cinq ducs de Guise. A la mort de Marie de Lorraine-Guise en 1688, la pairie fut éteinte. Mais en 1714, Joyeuse fut érigée de nouveau en duché-pairie en faveur de Louis de Melun, prince d'Épinay. Il mourut sans postérité en 1724. Ce fut cette fois la véritable fin de cette pairie (7).

Les buts des rois en créant des duchés-pairies sont de récompenser des familles et des personnages pour les services rendus à la monarchie française et d'inciter d'autres nobles à les imiter. La promotion sociale soutient l'État. L'érection de la terre de Villars en duché en 1627 pour Georges de Brancas donne l'occasion à Louis XIII de préciser ses intentions de souverain à ce sujet : « La raison et l'expérience ont également fait connaître aux rois Nos prédécesseurs que les marques d'honneur étaient les plus chères récompenses de la vertu et que la gloire était le vrai flambeau des belles actions, qui ne servait pas seulement à éclairer ceux qui les avaient faites, mais encore à guider ceux qui les voudraient ensuivre c'est pourquoi ils ont toujours été soigneux de séparer de la foule et relever la valeur de ceux qui les ont fidèlement et courageusement servis aux occasions importantes par de nouveaux titres, degrés et états et jusqu'à les élever aux plus hautes dignités de ce royaume, estimant que par ce moyen ils faisaient de ces grands personnages autant de colonnes de leur état » (8). Les lettres de Joyeuse de 1581 exaltent les histoires de vaillance qui laissent de grands enseignements et des « poignants exemples » pour animer les générations de l'avenir « à l'imitation de la domestique et familière valeur française » (9). Le lien entre l'État et la société est parfaitement net. Les lettres d'érection et les autres documents nous donnent des indications sur la structure sociale de ces familles. La monarchie veut récompenser les ancêtres des ducs et les premiers ducs eux-mêmes.

Le Roi veut honorer des familles remarquables par leur ancienneté et leur grandeur, par leur prestige dans leur province et en France. Les Crussol appartiennent à une maison d'ancienne chevalerie, prouvant sa filiation depuis 1215 (10). Ils ont combattu avec les rois de France contre les Comtes de Toulouse (11). Jacques et Charles, grand-père et père du premier duc ont été grands panetiers de France (12). La maison de Brancas, originaire de Naples, remonte sa filiation prouvée à 1378 et Ennemond, le père du premier duc, s'est signalé par sa valeur à Jarnac et à Moncontour (13). On connaît l'antiquité de la maison de Joyeuse, suivie depuis le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, qui a produit tant de « généreux seigneurs » illustrés en particulier par leurs exploits dans les guerres engagées pour la défense de la foi chrétienne (14). La maison de Melun, connue dès le X<sup>e</sup> siècle, a produit beaucoup de grands hommes, comme Josselin qui tenait un des premiers rangs à la cour de Hugues Capet (13).

Les personnages, honorés de la très haute dignité ducale, ont suivi les exemples de leurs ancêtres. Chevalier de l'Ordre du Roi (Saint-Michel), capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, Antoine de Crussol a été dès sa jeunesse employé au service de la Couronne (16). Georges de Brancas est gouverneur du Havre, lieutenant-général au gouvernement de Normandie, chevalier des ordres du Roi (17). Anne de Joyeuse a montré sa courageuse valeur en de hauts faits d'armes (18).

Leurs successeurs ordonnent dans l'ensemble leur vie selon une même structure. Les carrières des ducs d'Uzès sont très honorables. Jacques, Emmanuel I<sup>er</sup>, François, Emmanuel II et Jean-Charles sont chevaliers des ordres du roi et cette très haute distinction honore aussi bien les ducs du début du XVIII<sup>e</sup> siècle que ceux du début du XVII<sup>e</sup> siècle. A partir de François, quatrième duc (de 1657 à 1680), ils sont tous gouverneurs de Saintonge et d'Angoumois (19). Les Brans ont un peu moins d'éclat. Louis-François, deuxième duc, est maréchal de Camp en 1650, Louis, troisième duc, est colonel d'un régiment d'infanterie, Louis-Antoine, quatrième duc, est chevalier des ordres du roi en 1724 (20).

L'attachement au titre de Duc et Pair est très fort, en particulier chez les Crussol d'Uzès. François de Crussol, quatrième duc d'Uzès (de 1657 à 1680) et ses successeurs se qualifient de « premier pair de France » ce qui paraît être acceptable, si l'on compte seulement les pairs gentilshommes, car les premiers princes du sang prenaient titre de « et de ce fait premier pair de France » (21).

Les alliances de ces ducs sont en harmonie avec leur rang. Ce sont tantôt des intermariages comme par exemple en 1664, l'union d'Emmanuel de Crussol (futur cinquième duc d'Uzès) avec Marie-Julie de Sainte-Maure, fille du fameux duc de Montausier (22), tantôt des mariages avec la haute noblesse d'épée. Ainsi en 1625, François de Crussol fils aîné d'Emmanuel, Duc d'Uzès (et lui-même destiné à devenir quatrième duc d'Uzès) épouse Louise-Henriette de La Chastre, fille de Louis, Chevalier des ordres du roi, maréchal de France, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté en ses pays et comtés du Maine, Laval et Perche (23). Nous trouvons quelques unions avec la robe, comme le mariage de Louis-Antoine de Brancas, quatrième duc de Villars, avec Marie-Angélique Fremyn de Mores, fille de Guillaume, président à mortier au Parlement de Metz (24).

Il n'est pas toujours facile de connaître les fortunes de ces grands personnages. Nous voyons clairement que les grands fiefs en constituent l'armature essentielle et que ceux-ci sont situés en plusieurs régions de France. La carte II (25) montre les principaux domaines des Crussol d'Uzès dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle avec le groupe fondamental du sud-est et les deux groupes complémentaires du Quercy (Assier et Capdenac) et de l'Île-de-France (baronnies de Levis, près de Versailles). Des remarques de même ordre peuvent être faites pour les autres familles. En 1709, Louis-Antoine de Brancas (quatrième duc de Villars) et Marie Angélique de Fremyn de Mores, son épouse, ont comme principaux domaines le duché-pairie de Villars en Provence, la marquisat d'Apilly en Normandie, la terre de Moussay au Maine (26). Nous disposons de quelques indications sur le montant de ces fortunes.

La fortune des Crussol d'Uzès, au moment de leur mariage, atteint 680 000 livres en 1625 (27), 910 000 livres en 1664 (28), 1 100 000 livres en 1696 (29). Henriette-Catherine de Joyeuse, duchesse de Joyeuse, évaluée en 1655 (un an avant sa mort) le montant de ses biens à 4 307 365 livres, sans mentionner les dettes passives qui sont, explique-t-elle, compensées par les dettes actives. En dehors des effets mobiliers, cette fortune est composée de terres et seigneuries (1 826 000 livres), de rentes sur le roi et d'offices domaniaux (1 817 000 livres). Les terres sont situées essentiellement en Champagne et en Languedoc. Le duché-pairie de Joyeuse n'est estimé que 300 000 livres. On

note la présence de rentes sur les recettes générales de Rouen et de Caen (339 000 livres), sur les aides de Paris (117 000 livres), sur les gabelles de Languedoc (1 170 000 livres) (30).

Nous disposons de quelques renseignements précis sur les biens des Crussol. Uzès est, selon les lettres d'érection en duché de 1565, une « belle et grande ville » dont dépendent 150 fiefs, places et seigneuries. A la vicomté d'Uzès sont jointes les baronnies de St Geniès, Remoulins et d'autres terres, de façon à constituer un ensemble de 15 000 livres de revenu annuel (31). La carte III essaye de localiser un certain nombre de domaines possédés par les ducs d'Uzès dans le sud-est vers 1660-1680 (32).

La possession de grands fiefs permet aux Ducs de faire preuve de bienveillance sociale. En 1701, Marguerite d'Apcher, duchesse douairière d'Uzès, ordonne que les habitants de son comté d'Apcher (33) qui n'ont pas été mis sur les rôles de capitation à cause de leur pauvreté soient exemptés à sa mort du paiement de tous les arrérages de censives, prêts d'argent et de blé, obligations, qu'ils lui doivent. Ceux qui se trouveront au jour de sa mort sur le rôle de l'Hôpital de Saint-Chely d'Apcher ou sur le rôle des pauvres et qui n'ont pas de « traficque » vivant seulement « de leur petit travail journalier » auront également droit au bénéfice de cette mesure (34).

Aux terres sont liées de fortes exigences de rang. A ce sujet les démêlés à Uzès entre l'évoque Grillet (1634-1658) et Emmanuel de Crussol, troisième duc, sont célèbres. L'évoque fait assigner au Parlement de Paris le duc dans l'espoir de l'obliger à lui rendre foi et hommage et pour lui réclamer une reconnaissance affirmant que les ducs d'Uzès sont obligés de paraître aux entrées des évêques dans la ville et de leur tenir l'étrier, lorsqu'ils descendent de cheval, L'évoque prenait le titre de comte d'Uzès. Il prétendait avoir droit à cette qualité depuis l'excommunication du Comte de Toulouse en 1207 et croyait de ce fait posséder un droit de suzeraineté sur les seigneurs du pays et même sur le duc d'Uzès. Au contraire, pour celui-ci, les terres du duché relevaient seulement des rois de France dont la domination avait remplacé celle des Comtes de Toulouse. La maison d'Uzès finit par avoir gain de cause (35).

Le clergé sait d'ailleurs qu'il doit observer de rigoureux usages à l'égard des grands seigneurs. A la cathédrale d'Uzès, lorsque le duc assiste à un office, le prédicateur l'appelle Monseigneur et lui adresse la parole au début du sermon. Si le duc arrive, le sermon commencé, le prédicateur s'arrête jusqu'à ce que le très illustre seigneur soit placé. Le prêtre récapitule alors ce qu'il a expliqué avant l'arrivée du duc (36).

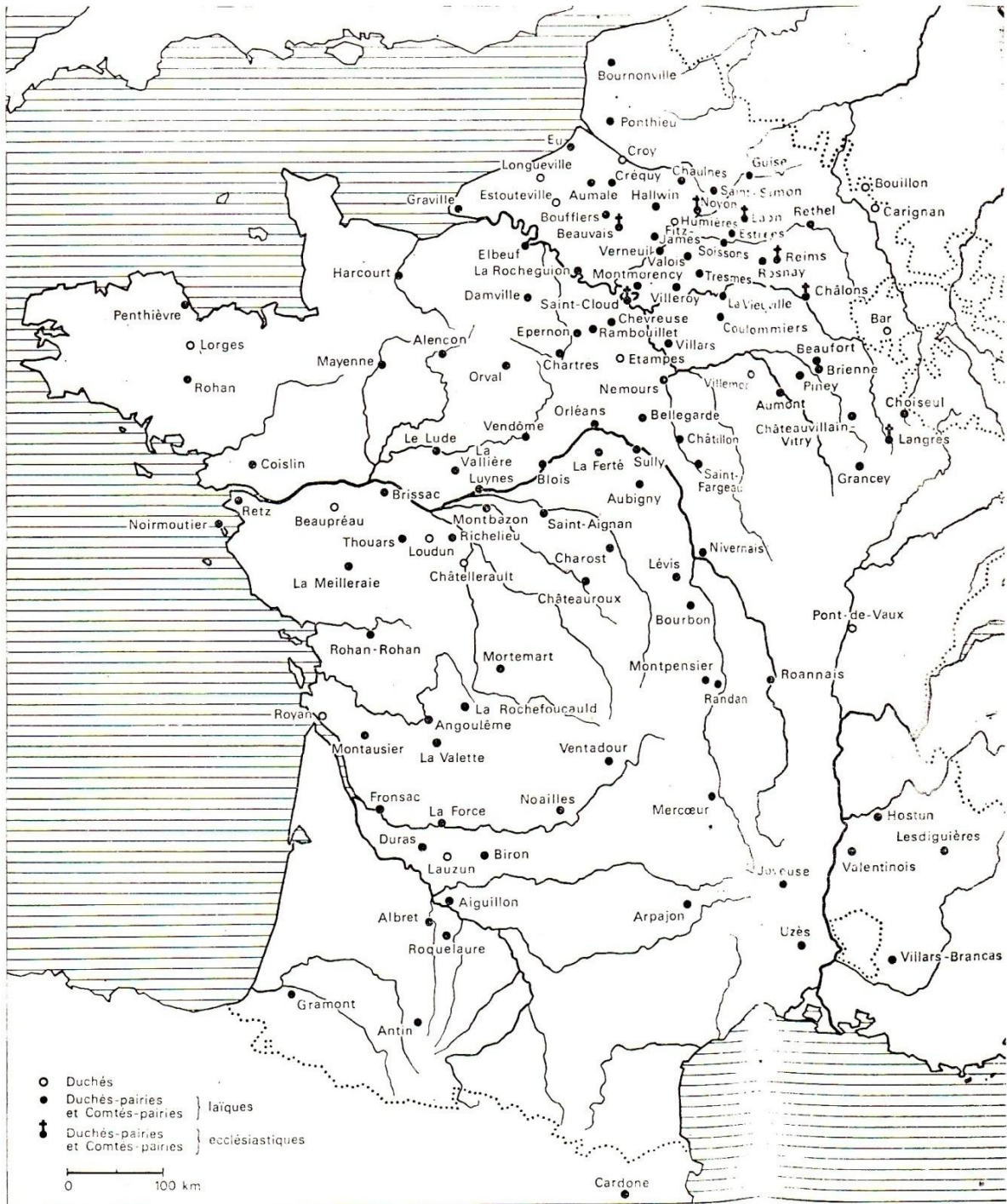
Au terme de cette brève étude, nous remarquons que ces grandes familles ressemblent pour l'essentiel à l'ensemble des familles des ducs et Pairs gentilshommes par l'excellence des origines nobles, le haut niveau des carrières et des alliances, la possession de grands fiefs de dignité dans plusieurs provinces de France, l'attachement passionné aux prérogatives de rang et aux honneurs de titre. Les Joyeuse restent dans une situation un peu marginale par la gloire et le malheur de leur destinée. Les Melun ont à peine une histoire ducale. Les Brancas et plus spécialement les Crussol représentent très bien le groupe le plus élevé de la noblesse d'Ancien Régime (37).

Jean-Pierre LABATUT  
*Professeur d'Histoire Moderne  
à l'Université de Pau.*

- 1 - Un bon exemple est donné par François-Charles MOUGEL, *Les Princes de Conti seigneurs de Pézenas (1651-1783)*, dans *Études sur Pézenas et sa région*, II, I, 1971, p. 5-26,
- 2 - Archives Nationales Minutier central, étude XCII ; liasse 144, 27 mars 1651.

- 3 - ANSELME de SAINTE-MAIRIE, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne, de la Maison du Roi et des anciens barons du royaume...*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, 1726-1733, tome III, page 739.
- 4 - Raoul de WARIREN, *Les Pairs de France sous l'Ancien Régime, Les Cahiers Nobles*, 1958, non paginé, N° 72, Joyeuse.
- 5 - ANSELME, V, 271-273.
- 6 - WARREN, N° 122.
- 7 - WARREN, N° 72
- 8 - ANSELME; V, 271.
- 9 - ANSELME, III, 802.
- 10 - WARREN, N° 69.
- 11 - ANSELME, III, 740.
- 12 - ANSELME, III, 767-768.
- 13 - ANSELME, V, 286-287.
- 14 - ANSELME, III, 802.
- 15 - ANSELME, V, 217-219.
- 16 - ANSELME, III, 740.
- 17 - ANSELME, V, 288.
- 18 - ANSELME, III, 802.
- 19 - ANSELME, III, 769-772.
- 20 - ANSELME, V, 288-289.
- 21 - WARREN, article princes du sang.
- 22 - ANSELME, III, 772.
- 23 - Archives Nationales, Y 167, f° 119.
- 24 - ANSELME, V, 289.
- 25 - Pour les cartes II et III, j'ai le plaisir de remercier de son travail Mlle Rolande Orcel qui a fait sous ma direction en 1973, à l'Université de Pau, un T.E.R. sur les Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit (1661 à 1686).
- 26 - Archives Nationales, Y 283, f° 376-377.
- 27 - Archives Nationales, Y 167, f° 119, 7 février 1625.
- 28 - Archives Nationales, Y 206, f° 260, 15 mars 1664.
- 29 - Archives Nationales, MC XLIV 132, 17 janvier 1696.
- 30 - Archives Nationales, K 540.
- 31 - ANSELME, III, 740-741.
- 32 - Nous ne prétendons pas assurer qu'elle est complète. En ces matières il est sage de poursuivre les recherches.
- 33 - Département de la Lozère, arrondissement de Mende.
- 34 - Archives Nationales, Minutier central, Étude LI, liasse 759, 30 avril 1708 (report du testament du 27 juin 1701).
- 35 - Lionel d'ALBIOUSSE, *Histoire des ducs d'Uzès*, p. 112-137.
- 36 - Lionel d'ALBIOUSSE, p. 181.
- 37 - Nous avons étudié ce groupe dans notre ouvrage. *Les Ducs et Pairs de France au XVII<sup>e</sup> siècle*. Paris, Presses Universitaires de France, 1972.

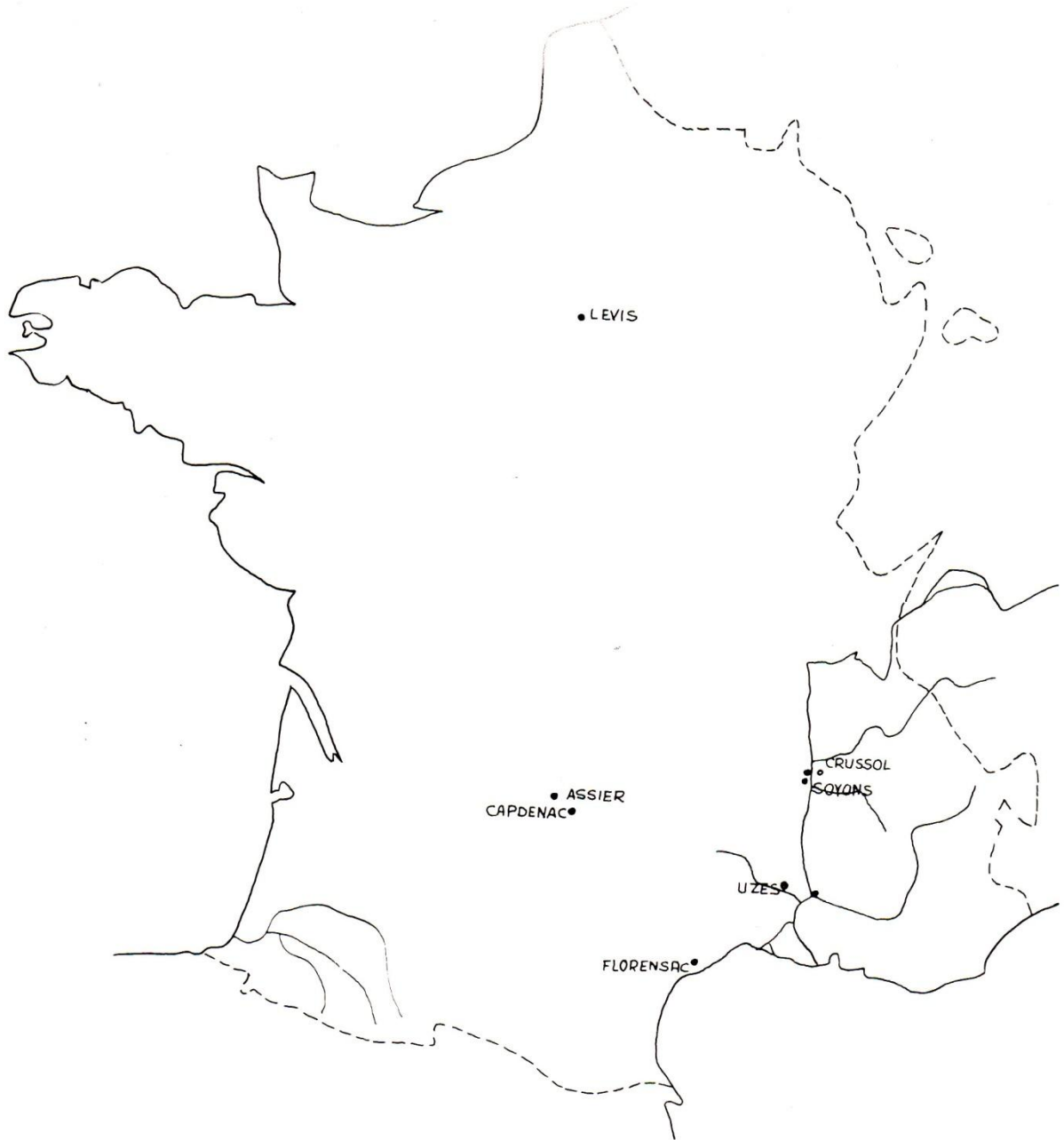
# CARTE 1



CARTE DES DUCHES, DUCHÉS-PAIRIES,  
COMTÉS-PAIRIES AU XVII<sup>e</sup> Siècle  
Tire de ouvrage de J.-P. LABATUT  
LES DUCS ET PAIRS DE FRANCE AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE  
Paris, PUF, 1972 - p. 272, 273

~

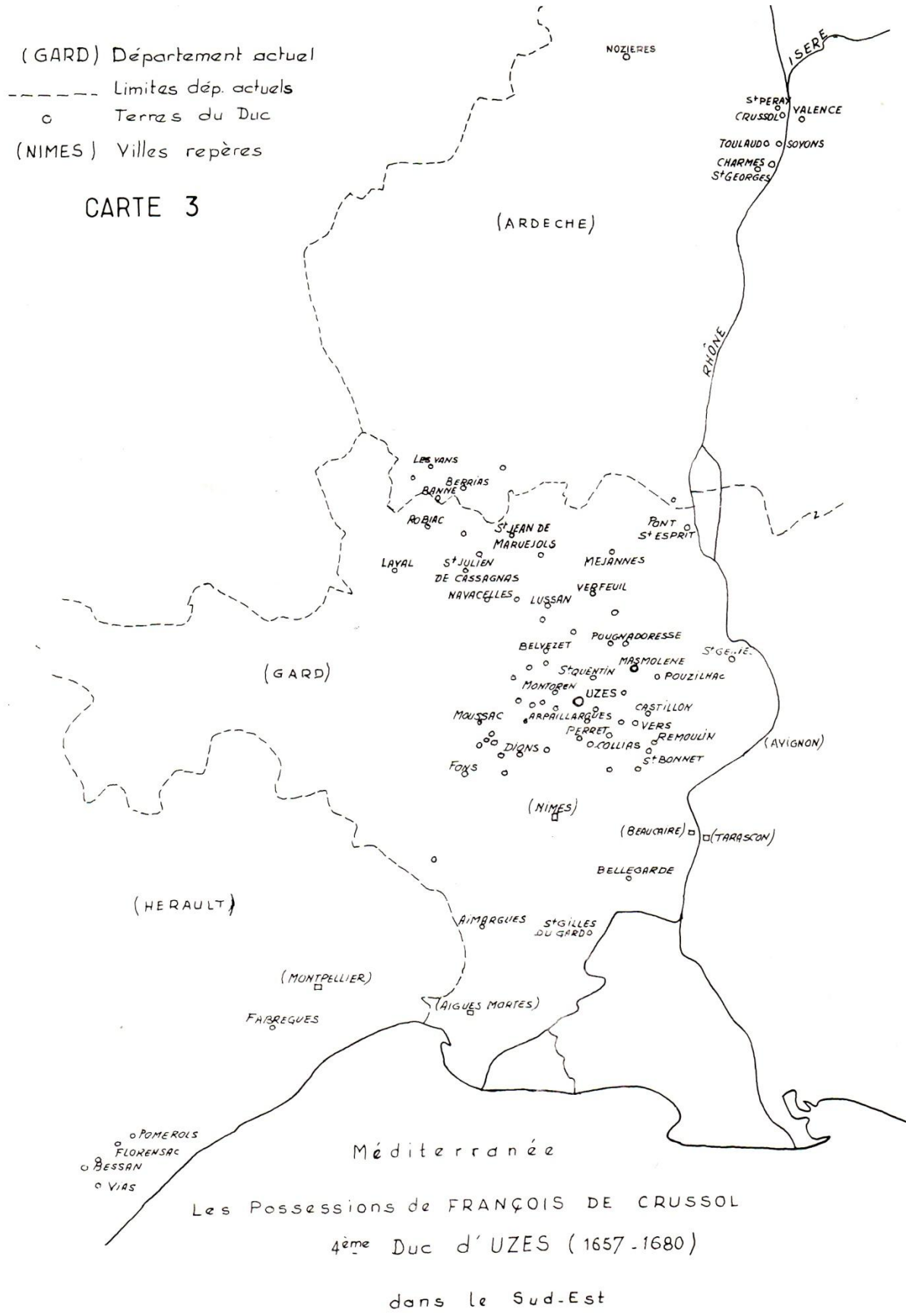
## CARTE 2



PRINCIPALES TERRES DES CRUSSOL, DUCS D'UZÈS

Dans la 2<sup>e</sup> partie du XVII<sup>e</sup> Siècle

~



Année de parution : 1973

AU SOMMAIRE DU VOLUME 1973 n° 4



Jean NOUGARET,

[Pézenas vers 1650 : le cadre urbain et architectural ;](#)

J.-P. LABATUT,

[Les ducs et pairs de France en Languedoc et en Provence aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles ;](#)

M. PERONNET,

[Le monde du travail à Pézenas sous l'ancien régime ;](#)

J. MAHOUDEAU,

[Décembre 1654. Mars 1655 : l'intermède montpelliérain ;](#)

A.-M. LE BOURG-OULE,

[Molière et Holberg : de l'utilisation du déguisement ;](#)

P. DIENER,

[Molière et la formation de l'esthétique du théâtre réaliste russe ;](#)

D. GONZALEZ,

[Le « Misanthrope travesti » par le citoyen Daubian ;](#)

S. GRANIER,

[Molière en Occitanie : réflexions sur la situation socioculturelle de Molière.](#)

<https://www.etudesheraultaises.fr/>

Études  
Héraultaises

